



Date de génération de ce justificatif : 27/09/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

EARL LE CYGNE – Cessation d'activité

Référence :

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 25 septembre 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Cessations d'activité

DISSOLUTION EARL LE CYGNE Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital social de 7 500 € Siège social : Creac'h Pont 29890 KERLOUAN RCS BREST 349 920 942 Du procès-verbal des décisions de l'associé unique à KERLOUAN le 30 juin 2026, il résulte ce qui suit : Il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30 juin 2026. Monsieur Daniel JOLY demeurant au lieudit Normandy 29890 KERLOUAN, exercera les fonctions de liquidateur et disposera de tous pouvoirs pour terminer les opérations sociales en cours. Le siège de la liquidation est fixé à Creac'h Pont 29890 KERLOUAN, où toute correspondance devra être adressée. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Registre du Commerce et des Société du Tribunal de Commerce de BREST. Pour avis Le liquidateur

[Consulter cette annonce en ligne](#)